

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18 avenue du Centenaire, le **6 septembre 2022**, à 19h30, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier.

Étaient présents : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller # 1
 Madame Marie-Chantal Bienvenue, conseillère #2
 Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
 Madame Hélène Ouellet, conseillère #4
 Monsieur Maurice D’Astous, conseiller #5
 Madame Martine Côté, conseillère # 6

Assiste également à la séance, Mme Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et Mme Lyne Arguin, adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 123-2022-09

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par Madame Martine Côté
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE l’ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l’ordre du jour

Administration

3. Adoption des procès-verbaux
4. Nomination d’une greffière-trésorière de séance
5. Embauche d’un chef d’équipe à la voirie

Finances

6. Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires
7. Autorisation des comptes à payer

Période de questions

8. Période de questions

Voirie

9. Planteur hydraulique – Dépôt du projet et municipalité responsable du projet

10. Varia

11. Période de questions

12. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 124-2022-09

Il est proposé par Madame Hélène Ouellet
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal suivant soit adopté tel que présenté à savoir :

- Séance ordinaire du 1^{er} août 2022

Adoptée à l'unanimité

4. NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'absence en présentiel de Mme Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

CONSIDÉRANT QUE la loi exige la présence de la greffière-trésorière sur place;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lyne Arguin occupe le poste d'adjointe administrative au sein de la Municipalité de Saint-Damase;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 125-2022-09

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par Monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'EN l'absence en présentiel de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Mme Josée Gauthier, Mme Lyne Arguin agisse à titre de greffière-trésorière de la séance.

Adoptée à l'unanimité

5. EMBAUCHE D'UN CHEF D'ÉQUIPE À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux sont effectués à la municipalité au niveau de l'entretien des infrastructures municipales;

Séance ordinaire du 6 septembre 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre en place une équipe de travail fonctionnelle et dynamique;

CONSIDÉRANT QU'un candidat s'est démarqué;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 126-2022-09

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la municipalité de Saint-Damase procède à l'embauche de M. Jannick Bérubé à titre de chef d'équipe de la voirie aux conditions qui ont été négociés avec la direction générale.

FINANCES

6. APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 2 août au 6 septembre 2022 et totalisant un montant de 42 157.08 \$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 127-2022-09

Il est proposé Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 2 août 2022 au 6 septembre 2022 au montant de 42 157.06 \$.

Adoptée à l'unanimité

7. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 81 192.61 \$ en date du 6 septembre 2022;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 128-2022-09

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Nelson Lavoie
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la liste déposée et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 6389 à 6415.
Totalisant un montant de 81 192.61 \$;

Séance ordinaire du 6 septembre 2022

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

VOIRIE

9. PLANTEUR HYDRAULIQUE – DÉPÔT DU PROJET ET MUNICIPALITÉ RESPONSABLE DU PROJET

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités Val-Brillant, Sayabec, St-Cléophas, St-Moïse, St-Noël et St-Damase désirent présenter un projet d'acquisition d'un planteur hydraulique dans le cadre de l'aide financière;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 129-2022-09

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Nelson Lavoie
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase s'engage à participer au projet d'acquisition d'un planteur hydraulique et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Sayabec comme organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 130-2022-09

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par Madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 20h30.

Adoptée à l'unanimité

Le 6 septembre 2022.

MARTIN CARRIER
Maire

LYNE ARGUIN, ADJOINTE
Greffière de la séance